

Formulaire indicatif :

Cadre réservé à l'administration	
Référence de dossier	2017/1640
Date de réception	04/04/17
Date dossier complet	13/04/17

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
EPCI ou commune compétente en matière de PLU	Commune d'Avrigny
Nom et coordonnées de la personne à contacter	M. le Maire (M. Fiévez) mairieavrigny@orange.fr
Document concerné	<input checked="" type="checkbox"/> PLU <input type="checkbox"/> PLUi <input type="checkbox"/> PLUi valant PLH
Procédure concernée	<input checked="" type="checkbox"/> Élaboration <input type="checkbox"/> Révision
Date de délibération prescrivant la procédure.	13 janvier 2015
Date du débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	2 mai 2016
Si un document existait précédemment, quelle est son type et sa date d'approbation ?	POS approuvé en 1994
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Renseignements sur le territoire concerné	
Nombre de communes concernées	1
Nombre d'habitants concernés	366 habitants (2015)
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres)... ?	<input checked="" type="checkbox"/> SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) <input checked="" type="checkbox"/> SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : SAGE Oise Aronde <input checked="" type="checkbox"/> SCOT : Basse Automne et Plaine d'Estrées <input type="checkbox"/> Plan de Déplacement Urbain <input type="checkbox"/> Programme Local de l'Habitat <input type="checkbox"/> Plan Climat Energie Territorial <input type="checkbox"/> Parc Naturel régional <input type="checkbox"/> Autres :

Projet d'aménagement de la commune
Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ? Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ? <i>Fournir le PADD du document concerné.</i>
<p>- Un gain d'environ 110 habitants est prévu, soit environ 476 habitants en 2030.</p> <p>- Environ 0,7 ha (15 logements), inscrits en zone NA du POS, seront confirmés à l'urbanisation à destination d'habitat, 14 ha à vocation économique (+22,3 ha à plus long terme) déjà identifiés par le SCOT et tenant compte des projets en cours (permis de construire accordé) et 0,4 ha seront voués aux équipements publics, notamment l'agrandissement du groupe scolaire.</p>
Description des différents projets prévus dans le cadre du PLU (description des projets et des zones ouvertes). <i>Vous pouvez pour cela vous aider du tableau proposé en annexe</i>

Projet	Surface du terrain d'assiette	taille du projet (nombre de logements, taille de la construction...)	justification	Localisation
2ème tranche prévue du lotissement du "Clos entre deux villes"	0,7 HA	une dizaine de logements	Accueil de nouvelles populations	en continuité de la trame urbaine, à proximité de l'école maternelle et élémentaire
Disponibilités dans le tissu bâti déjà constitué		potentiel de 30 logements	Accueil de nouveaux habitants	Dans la trame urbaine
Céation d'une halle multi-activités (événements culturels, sportifs, loisirs...) et agrandissement du groupe scolaire	0,4 HA		Confirmer l'espace de sports et de loisirs comme lieu de vie central	A l'est du bourg
Valorisation de l'espace naturel de la Grande Mare en lien avec l'itinéraire de grande randonnée		Pas de constructions prévues mais des installations légères	Valoriser l'entrée du village ouest et protéger la Grande Mare	Site de la Grande Mare
Confirmation de la zone d'activité	environ 14 HA à l'ouest de la zone d'activités		Développement des entreprises locales	de part et d'autre de la RN31
A long terme, confirmer le projet d'extension de la zone d'activités	environ 22 HA		Développement des entreprises locales	Entre la RN31 actuelle et le projet de 2x2 voie

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Consommation d'espace et étalement urbain	
Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?	18 HA de l'espace agricole ont été consommés entre 2005 et 2015 (sur la base des déclarations à la PAC) dont 2,7 HA ont été utilisés à des fins urbaines.
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	Modération de consommation des espaces agricoles.

Les projets du document recoupent-ils les zones suivantes ou en sont-ils frontaliers ? Quelles sont les caractéristiques de ces zones ?

		Si oui, caractéristiques de la zone
- Zones agricoles ou naturelles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- La zone agricole (terres de cultures qui occupent 75% du territoire communal en 2012) est concernée par la zone AU à vocation habitat qui consomme 0,7 ha et la zone AU à vocation d'équipements qui consomme 0,4 ha. Le projet tient compte des permis déjà accordés pour l'extension de la zone d'activités (environ 14 hectares, et 22,3 hectares pour les zones à urbaniser à long terme).
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- ZNIEFF	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones Natura 2000	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- Le territoire est concerné par un corridor écologique en frange ouest de la commune. Ce dernier a été mal identifié : on s'aperçoit localement que la faune passe en réalité au nord de l'entreprise STAD, et ne la traverse pas.
- Autres :		

Patrimoine culturel et paysager		
- Sites classés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Sites inscrits	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Autres :		
Préservation des ressources en eau		
- Zones humides	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones de captage d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones couvertes par un assainissement collectif	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Autres :		
Risques et nuisances		
- Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel ...). Préciser le niveau d'aléa.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- Présence de talwegs : impactent peu le secteur aggloméré, et seront traités par des aménagements à prévoir dans la zone d'activités. - Retrait-gonflement des argiles : risque moyen à fort sur la majeure partie du territoire communal et notamment le secteur du village. - Tenir compte du périmètre de risque autour de la coopérative agricole.
- Zones comportant des sols pollués	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Autres :		

C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Dans ce paragraphe, il sera fait état des diverses pressions et incidences pressenties de l'urbanisation sur les zones précitées. Pour chacune d'entre elles, si un impact prévisible est décelé, il sera attendu une description du type d'incidences (directes / indirectes, permanentes / temporaires, probabilité...) et une estimation de leur ampleur (surface impactée...).

Identifier les impacts, positifs ou négatifs sur les zones suivantes. Estimer l'ampleur du recouvrement.		
Zone touchée	Description du type d'incidences	Estimation de la nature et de l'ampleur des incidences
- Zones agricoles ou naturelles	Limité	Environ 15 hectares de terres agricoles sont consommés pour de l'extension urbaine dont la majorité est liée à la confirmation de la zone d'activités (14 ha) et la faible part restante est à

		<p>destination d'habitat (0,7 ha) et d'équipements publics (0,4 ha). Ces derniers seront soumis à un traitement paysager pour favoriser leur insertion dans le paysage. Par ailleurs, 2,5 hectares de terres inscrites en zone à urbaniser (NA) au POS sont reclassés en secteur Agricole dans le nouveau PLU. Le projet de mise à 2x2 voies de la RN31 aura des incidences fortes sur la zone agricole, créant des espaces résiduels peu rentables pour l'activité. Ces espaces seront valorisés en site d'activités économiques qui bénéficieront de l'accessibilité de la future voie et d'un effet vitrine. A l'échelle du territoire SMBAPE et à l'échelle du département, il s'agit d'un pôle d'activités et d'emplois à confirmer.</p>
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- ZNIEFF	Sans objet	Pas d'incidences
- Zones Natura 2000	Sans objet	Pas d'incidences
- Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope	Sans objet	Pas d'incidences
- Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	Sans objet	Pas d'incidences
- Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	Sans objet	Pas d'incidences
- Autres :		
Patrimoine culturel et paysager		
- Sites classés	Sans objet	Pas d'incidences
- Sites inscrits	Sans objet	Pas d'incidences
- Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)	Sans objet	Pas d'incidences
- Autres :		
Préservation des ressources en eau		
- Zones humides	Sans objet	Pas d'incidences
- Zones de captage d'eau	Sans objet	Pas d'incidences
- Zones d'assainissement non collectifs	Sans objet	Pas d'incidences
- Autres :		
Risques et nuisances		
- Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel ...)	Limité	Les risques potentiels sont bien identifiés et déjà correctement gérés par la commune.
- Zones comportant des sols pollués	Sans objet	Pas d'incidences

Identifier les impacts potentiels, positifs ou négatifs du document sur les problématiques suivantes :

	Description du type d'incidences	Estimation de l'ampleur des incidences
- Impact sur l'assainissement	Positif	La commune est en assainissement autonome en attente de financements pour développer le réseau d'assainissement collectif et les futures constructions devront anticiper leur raccordement. La mise en place d'un contrôle de l'assainissement autonome est par ailleurs demandé.
- Impact sur la ressource en eau potable	Positif	Respect des capacités et de la qualité d'alimentation en eau.
- Impact sur le paysage	Positif	Inscription des secteurs à forte sensibilité paysagère (le bois de la Remise) en zone naturelle. Préservation de la trame végétale qui encercle le village (fonds de jardins, potagers, haies végétalisées). Intégration paysagère des futurs sites d'activités prévus dans les orientations d'aménagement et de programmation.
- Impact sur l'imperméabilisation des sols	Positif	Maintien des secteurs d'écoulement naturel des eaux de ruissellement, dispositions réglementaires obligeant à conserver sur chaque terrain urbanisé une emprise non imperméabilisée d'au moins 35%.
- Impact sur les continuités écologiques	Positif	Le bois de la remise constituant une continuité écologique sera inscrit en Zone Naturelle.
- Impact sur les milieux naturels	Sans objet	Pas d'incidences réelles
- Impact sur les milieux agricoles	Limité	Consommation de terres agricoles au bénéfice de l'emploi.
- Impact sur le réseau transports collectifs et les déplacements	Sans objet	Pas d'incidences réelles
- Impact sur les consommations en énergie	Sans objet	Pas d'incidences réelles
- Impact sur les émissions de CO2	Sans objet	Pas d'incidences réelles

Quels sont les impacts du projet sur les territoires limitrophes ?
Pas d'impacts.

Quels sont les impacts du projet sur les territoires frontaliers ?
Pas d'impacts.

Quelles sont les mesures d'évitement envisagées ?
Sans objet.

D. Conclusion :

Quelles sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement ?

Conséquences limitées car seulement 0,7 ha de terres agricoles sont consommées à des fins d'habitat grâce à une politique de renouvellement de la trame bâtie et 0,4 ha à des fins d'équipements. Le projet tient compte du permis accordé en confirmant 14 ha à vocation d'activités à court terme et 22 ha à long terme en lien avec la mise à 2x2 voies de la RN31 et avec la confirmation d'un pôle d'emplois à l'échelle du territoire. Cette consommation est cohérente avec l'effort de construction annoncé dans le SCoT. Par ailleurs, 2,5 hectares de terres inscrites en zone à urbaniser (NA) au POS sont reclassés en secteur Agricole dans le futur PLU.

Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?

Non car le PLU a peu d'incidences sur l'environnement.